Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le 04 NOV. 2026
ID : 001-210103602-20261103-2026__65-DE

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 03 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le trois novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART

En exercice : 19 **Présents : 12** **Votants : 19**

Présents : Michel BRULHART, Emmanuelle LAURE, Landry DUMAS, Angélique NICOSIA, Luc ANTHONIOZ-BLANC, Janine BAIL, Charline PERRIER, Franck LECERF, Sandrine MONTION, Delphine ALAMICHEL, Sandrine SAISON-MARSOLLIER, Marie-Christine VUAILLAT

Absents excusés : Christophe LEBRUN (procuration à Michel BRULHART), Loïc CHRISTIN (procuration à Landry DUMAS), Céline FONTANA (procuration à Luc ANTHONIOZ-BLANC), Patrick ADAO (procuration à Emmanuelle LAURE), Anthony DEUX (procuration à Franck LECERF), Pauline SWEATY (procuration à Delphine ALAMICHEL), Thibault CLEMENT (procuration à Angélique NICOSIA)

Secrétaire de séance : Emmanuelle LAURE

2026_65 - Objet : Actualisation des tarifs de location des salles communales à compter du 1er janvier 2027

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Maison communale, située 201 rue du Bourg, et la Salle polyvalente, située 48 rue du Bourg, sont régulièrement louées au public pour l'organisation de manifestations.

Les tarifs ont été fixés par délibération en date du 02 novembre 2021 ; Monsieur le Maire propose à l'assemblée de les actualiser à compter du 1er janvier 2027 comme suit :

SALLE VOÛTÉE

	Association		Particulier	
	Gonvilloise	Extérieure	Gonvillois	Extérieur
2 jours (Week-End)	Gratuit	350 €	200 €*	400 €*
Caution	300 €	300 €	300 €	300 €

* tarif tout compris

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 001-210105602-20261103-2026__65-DE

SALLE POLYVALENTE

	Association		Particulier		Entreprise	
	Gonvilloise	Extérieure	Gonvillois	Extérieur	Evènement interne	Evènement lucratif
1 jour	Gratuit	500 €	Pas de location possible	Pas de location possible	350 €	500 €
2 jours	Gratuit	800 €	350 €	650 €	650 €	800 €
Caution	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €

Le prix de la location de la vaisselle pour la Salle Polyvalente est fixé à 0.60€ par personne.

SALLE DE RÉUNION

Association gonvilloise	Gratuit
Copropriété autogérée	Gratuit
Copropriété gérée par un syndic	100 €

Monsieur le Maire rappelle que les salles seront réservées en priorité aux associations et aux habitants de la commune.

Monsieur le Maire propose que le prix de location de salle pour les employés communaux soit adapté au même prix que les habitants de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs de location des salles de la commune de Saint-Jean-de-Gonville à compter du 1er janvier 2027 tels que fixés ci-dessus.
- **ACCEPTE** que le prix de location pour les employés communaux soit adapté.
- **PRECISE** que la présente décision annule et remplace la délibération prise en date du 02 novembre 2021 ayant même objet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer le versement des sommes recueillies au Trésor Public.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire
Michel BRUNHART

MAIRIE de St-JEAN-de-GONVILLE (Ain)